

	Utilisateurs concernés	Norme EN 14961-2			Certification Enplus			Certification NF Biocombustible solides		Certification DINplus	
		A1	A2	B	A1	A2	B	Bois Qualité Haute Performance Equivalent critères A1	Bois Qualité Standard Equivalent critères A2	DINplus Equivalent critères A1	DIN-Geprüft Industriepellets Equivalent critères B
		particuliers et petites puissances	chaudières poly-combustibles	Grosse puissance	particuliers et petites puissances	chaudières poly-combustibles	Grosse puissance	particuliers et petites puissances	chaudières poly-combustibles	particuliers et petites puissances	Grosse puissance
Diamètre, D et Longueur, L	mm	D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40	D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40	D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40	D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40	D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40	D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40	D = 6 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40	D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40	D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40	D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40
Humidité	% produit humide	≤ 10 %	≤ 10 %	≤ 10 %	≤ 10 %	≤ 10 %	≤ 10 %	≤ 10 %	≤ 10 %	≤ 10 %	≤ 10 %
Cendres	% en produit sec à une température de test de 550°	≤ 0,7 %	≤ 1,5 %	≤ 3,0 %	≤ 0,7 %	≤ 1,5 %	≤ 3,0 %	≤ 0,7 %	≤ 1,5 %	≤ 0,7 %	≤ 3,0 %
Résistance mécanique	% en masse	≥ 97,5 %	≥ 97,5 %	≥ 96,5 %	≥ 97,5 %	≥ 97,5 %	≥ 96,5 %	≥ 97,5 %	≥ 97,5 %	≥ 97,5 %	≥ 96,5 %
Quantité de fines - prEN 1514 9-1	% en masse	≤ 1 %	≤ 1 %	≤ 1 %	≤ 1 %	≤ 1 %	≤ 1 %	≤ 1 %	≤ 1 %	≤ 1 % le sac	≤ 1 %
Additifs	% en produit sec	≤ 2 % Type et quantité à mentionner	≤ 2 % Type et quantité à mentionner	≤ 2 % Type et quantité à mentionner	≤ 2 % Type et quantité à mentionner	≤ 2 % Type et quantité à mentionner	≤ 2 % Type et quantité à mentionner	≤ 2 % Type et quantité à mentionner	≤ 2 % Type et quantité à mentionner	≤ 2 % Type et quantité à mentionner	≤ 2 % Type et quantité à mentionner
Pouvoir calorifique inférieur, Q	à réception (sur produit brut), MJ/kg ou kWh/kg	16,5 ≤ Q ≤ 19 ou 4,6 ≤ Q ≤ 5,3	16,5 ≤ Q ≤ 19 ou 4,5 ≤ Q ≤ 5,3	16,5 ≤ Q ≤ 19 ou 4,4 ≤ Q ≤ 5,3	16,5 ≤ Q ≤ 19 ou 4,6 ≤ Q ≤ 5,3	16,5 ≤ Q ≤ 19 ou 5 ≤ Q ≤ 5	16,5 ≤ Q ≤ 19 ou 4,4 ≤ Q ≤ 5,3	≥ 16,5 ou ≥ 4,6	≥ 16,5 ou ≥ 4,6	16,5 ≤ Q ≤ 19 ou 4,6 ≤ Q ≤ 5,3	16,5 ≤ Q ≤ 19 ou 4,4 ≤ Q ≤ 5,3
Masse volumique apparente, BD	kg/m³	≥ 600	≥ 600	≥ 600	≥ 600	≥ 600	≥ 600	650 ≤ BD ≤ 700	650 ≤ BD ≤ 700	≥ 600	≥ 600
Origine matière première	normalif	bois vierge	bois vierge	bois traité chimiquement autorisé	bois vierge	bois vierge	bois traité chimiquement non autorisé	bois vierge	bois vierge	bois vierge	bois traité chimiquement autorisé
Température de fusion des cendres	non normalif	A mentionner	A mentionner	A mentionner	1 200	1 100	1 100	-	-	A mentionner	A mentionner
Azote	% produit sec	≤ 0,3 %	≤ 0,5 %	≤ 1,0 %	≤ 0,3 %	≤ 0,5 %	≤ 1,0 %	≤ 0,3 %	≤ 0,5 %	≤ 0,3 %	≤ 1,0 %
Soufre	% produit sec	≤ 0,03 %	≤ 0,03 %	≤ 0,04 %	≤ 0,03 %	≤ 0,03 %	≤ 0,04 %	≤ 0,03 %	≤ 0,03 %	≤ 0,03 %	≤ 0,04 %
Chlore	% produit sec	≤ 0,02 %	≤ 0,02 %	≤ 0,03 %	≤ 0,02 %	≤ 0,02 %	≤ 0,03 %	≤ 0,02 %	≤ 0,02 %	≤ 0,02 %	≤ 0,03 %
contrôle des Métaux lourds		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Précisions de la norme :

a Diamètre : dimensions sélectionnées des granulés à mentionner.

b Longueur : la quantité de granulés dont la longueur est supérieure à 40 mm peut être de 1 % en masse. La longueur maximale doit être < 45 mm.

c Additifs : type à préciser (par exemple amidon, farine de maïs, farine de pomme de terre, huile végétale).

d Température de fusion des cendres : il convient de mentionner toutes les températures caractéristiques (température de début de perte de volume (SST), température de déformation (DT), température d'hémisphère (HT) et température d'écoulement (FT)) dans des conditions oxydées.

* Les différentes certifications peuvent se différencier sur les procédures de contrôle, d'audits, la traçabilité de la chaîne logistique, les tarifs, la communication, etc.